



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 19 mars 2019

Présidence: Philippe Blaser

Ouverture: 20h00

Appel: 49 membres présents, 6 membres excusés

Excusés	
	Nathalie Eynard
	Joëlle Gentile
	Christian Hay
	Arthur Petit
	Marjorie Petit
	Christian Scaiola

Le quorum est atteint: 85%

Ordre du jour

1. Assermentation.
2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité – Communiqués N° 22 et 23.
5. Préavis municipal 2016-2021 N° 34 – Adoption d'un règlement sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
6. Préavis municipal 2016-2021 N° 37 – Projet immobilier Rue du Temple. Intégration des logements à loyers contrôlés à l'application de la L3PL. – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
7. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Laurence Bermejo Dubois & Consorts : « Quelles solutions pour favoriser le commerce de détail à Rolle » ?
8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Pierre Roland : « Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la Commune de Rolle au Conseil régional du district de Nyon? »
9. Elections d'un membre à la Cogest – Election d'un membre à la CPU.
10. Associations intercommunales.
11. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'assermentation de M. Jacques Tschudin (Vert Lib').

Il fait ensuite voter l'ordre du jour modifié avec l'ajout au point 9 de l'élection de 2 commissions ad hoc pour les préavis municipaux 35 et 36. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.



Conseil Communal de Rolle

3. Communications du Président

Le Président procède à la lecture du courrier de démission de son poste de conseillère communale de Mme Catherine Safi, qui cède sa place à M. Jacques Tschudin.

Il lit ensuite le courrier d'un « Montois » M. Franz-Hans Buschegger, qui s'adresse aux conseillers au sujet des quais et des parcs rollois. Il désire présenter une proposition concernant les nombreux espaces entretenus par les jardiniers car il aimerait qu'une partie de ces parcelles reste naturelle pour le plaisir des promeneurs et en faveur des insectes et des papillons. La commune pourrait montrer l'exemple de la biodiversité.

Il fait enfin part d'une invitation des Petits Frères des Pauvres qui offrent la raclette à chacun le 28 mars.

4. Communications de la Municipalité

Mme Choulat Pugnale fait un rappel sur le lancement des festivités du 700^e qui se déroulera le vendredi 5 avril, et qui permettra de partager le verre de l'amitié à 20h à la salle des Chevaliers. Elle espère y voir les conseillers nombreux. Le dimanche 19 mai verra l'inauguration de la sculpture de Jedd Novatt avec également un verre de l'amitié, et le 29 juin aura lieu le banquet précédé d'un cortège.

Mme Tecon annonce une nouvelle dynamique pour le « Projet REel » dont les actions vont être plus concrètes et diversifiées. Il démarre ce jour par l'action « Jardin solaire » dont le concept est de bénéficier d'énergie verte sans installer des panneaux photovoltaïques sur les toits, ceci s'adressant autant aux propriétaires qu'aux locataires. C'est le début d'actions un peu plus punchy.

M. Echenard a une bonne nouvelle au sujet de l'enrobé de la rue Général-Guisan car avec le budget actuel le tapis sera refait vers le collège du Martinet direction Beaulieu. Cet enrobé est vraiment très dégradé et cela permettra d'attendre quelques années avant les travaux de séparatif eaux usées/eaux claires dans le secteur.

M. Haldimann parle de la bibliothèque intercommunale de Rolle dont les emprunts représentent le plus grand nombre d'emprunts auprès des bibliothèques du district, devant celles de Nyon et de Gland. Donc gros succès pour la bibliothèque rolloise, notamment pour les bandes dessinées et les mangas.

Le Syndic prend la parole sur la fusion de communes dont les soirées de présentation prévues à fin mars sont reportées à fin juin. En effet, l'issue des votations fédérales du 19 mai auront un impact substantiel sur les communes vaudoises et le Codir souhaite mettre à profit ce report à des fins d'analyses plus approfondies sur l'ensemble des éléments financiers qui impactent la fusion, car s'ils ne sont pas les seuls articles sur lesquels les citoyens auront à se prononcer, ils n'en demeurent pas moins importants et le corps électoral doit pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Ce report n'aura pas d'incidence sur le planning intentionnel final, l'objectif de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1^{er} juillet 2021 est maintenu et l'adoption de la convention de fusion par les 3 communes est prévue cet automne. La votation aura lieu au printemps 2020.

5. Préavis municipal 2016-2021 N° 34 – Adoption d'un règlement sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.

Mme Truc Brenneisen, rapporteur, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre alors la discussion et la referme aussitôt pour passer au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 26 octobre 2018
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide



Conseil Communal de Rolle

1. D'approuver le Règlement communal sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants.
2. De soumettre ce Règlement au Canton pour approbation.

Le **Préavis N° 34** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 19 mars 2019

6. Préavis municipal 2016-2021 N° 37 – Projet immobilier Rue du Temple. Intégration des logements à loyers contrôlés à l'application de la L3PL – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

M. Bréchon, rapporteur, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Schatzmann, qui est l'un des 2 membres ayant refusé ce préavis, expose ses raisons. Dans le cadre de la commission il a été discuté du cadeau qu'est la construction d'un onzième appartement, et après avoir été tenté par la proposition financière, que chaque membre a trouvée un peu bizarre, la discussion a tourné autour du fait de savoir s'il fallait garder le contrôle à plus long terme (plus de 25 ans) ou s'il fallait admettre qu'on se pliait à la nouvelle proposition. Le rapport d'appartements qui sont protégés ou dont le loyer est modéré, avec 1 appartement supplémentaire est un peu insignifiant mais on perd le contrôle après 25 ans, même si cette durée peut paraître longue. En réalité ça passe assez vite et on n'est pas si longtemps protégé. Il se méfie de certains cadeaux qui tombent du ciel et le fait de garder le contrôle à plus long terme est un moyen pour la commune d'envoyer un message positif indiquant qu'on a envie à Rolle de garder le contrôle le plus possible sur les appartements à loyers protégés et modérés.

Mme Tecon réagit sur le terme « cadeau » car il ne convient pas; il s'agit en fait d'un « deal ». Evidemment on raccourcit à 25 ans, temps qui fait clairement partie de cette nouvelle loi qui est censée aller dans le sens des locataires et il faut faire attention; c'est aussi pour cela que la Municipalité n'a pas voulu prendre une décision et a déposé un préavis. C'est un deal, c'est difficile de savoir s'il y a des gagnants et des perdants et la situation n'est pas à considérer sous cet angle. En tout cas le terme de cadeau n'est pas représentatif.

Mme Rod se demande, si le deal ne devait pas être accepté, ce qui se passerait et s'il y aurait d'autres discussions.

Mme Tecon signale qu'il y a aura des communications à ce propos.

Le Président ferme la discussion et passe au vote qui montre que le préavis municipal est accepté à la majorité (27 oui, 10 non, 10 abstentions).

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 28 janvier 2019
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,
 1. Prend acte de la proposition de Swisscanto Invest de réaliser un appartement supplémentaire de 80m², portant ainsi le nombre de logements à réaliser, selon l'acte notarié du 8 décembre 2018 (Minute 7'526 du notaire Christophe Fischer, chapitre IV.1 « Mention relative au report de droits à bâtir et de contrôle des loyers »), à 11 appartements et la surface de plancher à 805,30 m².
 2. Valide la proposition de soumettre les 11 logements à la LPPPL, sous réserve que les conditions précitées soient intégrées à l'acte notarié liant la Commune de Rolle et le propriétaire de la parcelle 563, et que la mention inscrite au Registre foncier soit modifiée en conséquence.



Conseil Communal de Rolle

Le **Préavis N° 37** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 19 mars 2019

7. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Laurence Bermej-Dubois & Consorts : « Quelles solutions pour favoriser le commerce de détail à Rolle ? ».

Mme Bermejo-Dubois salue la démarche de la Municipalité de faire un pas en avant pour la création d'une commission pour le développement de Rolle, et se demande notamment si la limitation du nombre à 15 membres n'empêche pas d'avoir des séances et des débats ouverts au public. L'idée est d'impliquer un maximum de personnes pour qu'il y ait un mouvement favorable de la population, et pour que les habitants autant que les politiciens se sentent concernés. Ensuite elle voit qu'il faut un budget de fonctionnement mais que fera-t-on avec ce budget car la première étape est de se rencontrer et de voir quelles seront les initiatives à mettre en place. Elle se demande si ces contraintes ne vont pas couper l'élan des personnes intéressées et le côté pragmatique de l'initiative.

Mme M. Haldimann explique que s'il y a un règlement c'est pour que ce soit formellement inscrit et que l'on puisse travailler sur le long terme. Il indique que la Municipalité ne va pas s'abstenir d'organiser des séances auxquelles le public pourra assister, mais il faut quand même se limiter à une task force pour les premières discussions. On ne peut pas les organiser avec 150 participants ou alors il faut mettre en place des assises qu'il faut quand même mettre sur pied avec une task force. Il faut déjà un petit groupe assez représentatif pour avoir des discussions et des solutions liminaires pour ensuite aller vers du participatif ouvert au plus grand nombre. En ce qui concerne le budget, c'est le règlement de la Cocise qui a été adapté à cette commission pour lui donner une ossature. Même au début il y aura des jetons de présence pour les membres, qui seront libres de les accepter ou pas. Le budget se justifie déjà par ces jetons et par la suite pour des flyers par exemple.

Mme Bermejo-Dubois demande quelle sera la prochaine étape en matière de dates ? Y a-t-il des événements concrets prévus et quel est le Municipal en charge de cette commission ?

M. Haldimann répond que des dates vont arriver tout soudain et que cette commission va devenir très dynamique; par ailleurs il ne fallait pas organiser une première séance de cette commission consultative de développement économique sans avoir des exemples de projets à présenter. Il faut pouvoir articuler un corps de séance, et pour ce faire des informations et des idées ont été glanées dans d'autres communes qui se penchent également sur cette question.

M. Deruaz rend le Municipal attentif à une remarque relative au dernier budget car il n'y a manifestement pas une uniformisation dans le traitement des commissions consultatives du point de vue budgétaire; il y en a qui existent, comme la Cocise, et il y en a qui apparaissent de manière éparse dans les dépenses de la Municipalité; il pense qu'il faudrait uniformiser le tout. Il trouve que c'est une très bonne initiative mais avant de convoquer cette commission il faut la constituer et les seuls membres de droit sont les représentants de la Municipalité et un représentant par parti, et comment cette commission, de compétence municipale, va-t-elle se constituer et qui va désigner les autres membres ?

M. Haldimann va prendre contact avec les chefs de groupes qui proposeront un membre et pour les non-politiques beaucoup de personnes sont déjà venues à la commune pour s'annoncer intéressées à en faire partie. Le quorum est fixé à 15, mais d'expérience il a constaté que dans d'autres commissions il n'est jamais dépassé très longtemps, seulement peut-être en début de législature...

M. Deruaz craint qu'il faille faire des choix pour limiter à 15 et qu'à plus long terme on n'y retrouve que des politiques. Il aimerait que n'y figure qu'un politique par parti et pas d'autres qui siègent sous d'autres étiquettes que celles de leur parti.

M. Hadimann confirme que c'est dans ce sens-là qu'ont été modélisés les statuts, en limitant la participation des politiques afin de laisser l'espace citoyen libre de s'exprimer.



Conseil Communal de Rolle

M. Founou trouve que c'est une bonne initiative et pense que c'est intéressant d'avoir l'avis de citoyens de même que de s'informer de ce qui se passe dans d'autres communes, et il pense que l'accompagnement d'un spécialiste, soit un professionnel soit un étudiant avec un travail de recherche, est important. Il n'y a pas que les idées des citoyens qui peuvent être pertinentes, celles de spécialistes peuvent l'être également.

M. Haldimann se dit que cette réflexion sera peut-être celle de l'une des premières discussions, à voir.

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Pierre Roland « Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la Commune de Rolle au Conseil régional du district de Nyon ? ».

M. Roland a lu attentivement la réponse de la Municipalité et un point l'interroge sur la forme. Il a déposé son texte sous forme d'interpellation et ensuite il a été demandé de la changer en postulat, ce qui a été accepté. Selon lui la Municipalité aurait dû déposer son rapport auprès du bureau et ensuite une commission aurait dû statuer sur le rapport. Il a également une interrogation sur le fond car à plusieurs endroits du rapport il est sous-entendu, de manière claire, que les financements qui sont obtenus pour les travaux le sont grâce au fait que la commune appartient à Nyon Région et ça c'est un élément qui est faux. L'ensemble des subventions qui sont cantonales ou fédérales sont perceptibles par une commune, qu'elle appartienne à Région Nyon ou pas, sauf le financement des stades. L'argent qui nous est octroyé provient des fonds fédéraux/cantonaux pour des projets d'agglomération. Dans le présent rapport on a l'impression que si on ne fait pas partie de Nyon Région on n'obtient pas ces fonds.

Le Président relit l'ordinogramme du règlement du Conseil et il est vrai que ce postulat aurait pu être renvoyé en commission pour étude en vue de l'établissement d'un rapport pour la prise en considération, avec entrée en matière ou non, du nouveau postulat. Il considère toutefois que le Conseil en a décidé autrement avec le renvoi direct à la Municipalité.

Le Syndic confirme qu'il est juridiquement exact qu'il n'est pas obligatoire de faire partie de Région Nyon pour obtenir des subventions. Mais quand même ça facilite grandement, et en tout cas sur certains sujets c'est même incontournable puisque sans subventionnement de la région le Canton n'entre pas en matière pour une subvention cantonale. Pour la question du contenu il a été répondu aux avantages et aux inconvénients.

Le Président ferme la discussion et passe au vote qui montre que la réponse de la Municipalité est refusée par 26 non, 21 oui et 0 abstentions.

M. Deruaz précise que l'on n'attend pas une nouvelle réponse de la Municipalité mais on espère que dans le processus de révision des statuts qui est en cours par le Conseil Régional, les aspects liés à la démocratie au sein de ce Conseil seront proposés de manière à ce que tous les Conseils puissent les accepter.

Mme Suva signale que le 13 février des assises sur la collaboration entre les communes et la Région de Nyon se sont tenues à Gland. Elle y a participé et a dû remarquer qu'aucun conseiller rollois n'y était présent alors que l'invitation concernait la totalité des conseillers communaux du district. C'était très intéressant et des voix contradictoires et critiques auraient alors pu s'exprimer, ce qui n'a malheureusement pas été le cas.

9. Elections.

A la Cogest M. Jacques Tschudin remplace M. Jean-Pierre Roland.

A la CPU Mme Cécile Rod remplace M. Jean-Pierre Roland

Ces nominations sont approuvées à la majorité.



Conseil Communal de Rolle

Les membres de la commission ad hoc pour le PM 35 sont les suivants :

Mme Eynard et MM. Mivelaz, Anderegg, Chappuis, Beck, Capriati, Magallanes.

Les membres de la commission ad hoc pour le PM 36 sont les suivants :

Président M. Hay; Rapporteur M. Founou ; Membres Mmes Vollenweider, Rod, Beck, Menamkat, M. Petit.

Ces commissions sont validées à la majorité.

10. Associations intercommunales.

M. Bréchon au sujet du Conseil intercommunal de la Région de Nyon du 21 février informe que 2 préavis ont été approuvés, N° 40 - Etat financier du fonds TP - et 41 - Contribution de CHF 108'000 sur le fonds régional TP pour la sécurisation de deux arrêts de bus à Perroy. Suite du forum sur la collaboration régionale ; 28 recommandations ont été remontées en plénière. Le Comité de direction va étudier et élaborer des propositions de mise en œuvre. Des décisions se prendront au Conseil intercommunal. Projets Disren 2017-2018 assez bien répartis dans le district. Dans la partie rolloise il y a le préavis N° 37 « Demande de crédit de CHF 58'000 pour la réalisation de la mesure d'agglo 12-18 liaison MD Rolle-Perroy, secteur 1 Rolle Quatre-Communes », le préavis N° 34 « Demande de crédit de CHF 274'540 pour la réalisation de l'abattoir régional » et le préavis N° 12 « Crédit d'étude pour la maison des vins » et une commission vient d'être nommée pour étudier son crédit de réalisation à Mont-sur-Rolle. Il évoque les mérites sportifs régionaux dont la première édition aura lieu le 28 mars au théâtre de Grand-Champ à Gland. Les mérites de Gland et de Nyon, qui se décernent à présent au niveau de la région, ont été regroupés. Huit catégories ont été créées pour des prix d'une valeur totale de Fr. 15'000.-.

Mme Suva ajoute que pour Rolle natation une équipe masculine est en lice.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Deruaz constate qu'il a toujours un malaise lorsqu'une séance du Conseil est annulée et que les communications de la Municipalité sont reçues car elles partent dans le vide étant donné qu'au Conseil suivant elles ne sont plus d'actualité. Est-ce pertinent de recevoir un communiqué numéroté sans séance ? Il faudrait réfléchir sur les dates posées une année à l'avance pour les séances. Plutôt que de reprendre un calendrier standard il faudrait réfléchir avec la Municipalité aux échéances lourdes en matière à traiter. Les séances d'informations aux citoyens au sujet de la fusion se feront à fin juin pour des votes dans les conseils en automne et il aimerait que sur un sujet aussi important les commissions concernées aient le temps de travailler; les dates indiquées le laissent dubitatif car si les préavis sont déposés en septembre, le délai sera vraiment court.

M. Ansermoz désire savoir si la route des Quatre-Communes va bientôt recevoir son tapis final. Suite aux divers incidents survenus récemment (incendie, déprédations, tags), la population s'inquiète; ne faudrait-il pas donc accroître la surveillance et pourquoi ne pas poser des caméras de surveillance à la Grand Rue?

Mme Tecon confirme que la situation est tendue à Rolle, les employés de la sécurité publique sont sur le pont, les patrouilles se sont multipliées aussi bien de jour que de nuit. Les mesures mises en place par la gendarmerie sont assez pointues et tout est mis en œuvre pour que le sentiment de sécurité revienne à Rolle et on va y arriver. Le projet de pose de caméras en ville est prêt depuis longtemps, le règlement a été accepté il y a des années mais au vu de la situation financière de la commune ce serait irresponsable de se positionner pour sa réalisation. Des projets qui feraient avancer les choses pour la commune sont ainsi bloqués.

M. Echenard trouve que l'état de la route des Quatre Communes permet, avec ses imperfections, de limiter le trafic... mais en fait le tapis final doit être posé une année après la fin des travaux, donc il sera posé à fin mai si les conditions le permettent, et les regards seront ainsi à niveau. Le cas de figure était le même à la Grand Rue où les regards dépassaient également avant la pose du tapis final. Le carrefour avenue du Jura route des Quatre Communes sera également bientôt terminé, il espère que ce sera à la



Conseil Communal de Rolle

satisfaction des rollois. Un trottoir éclairé aux leds, pour la sécurité des piétons, a été posé et cet éclairage est diminué de 50% de 23h à 06h, de même qu'au Creux du Mas.

M. Micello revient sur le communiqué de la Municipalité, point 6, installation d'une cuisine à la MAC. Il a cherché dans le budget et ne l'a trouvée ni en rapport avec le bâtiment ni en rapport avec les affaires sociales.

M. Haldimann explique qu'une association a accepté de donner les subventions qu'elle reçoit pour financer cette cuisine.

M. Micello demande si une association subventionnée par la commune a reversé sa subvention à la MAC ?

M. Haldimann explique que ce n'est pas une association qui a reversé sa subvention dans les budgets communaux mais une association qui a laissé sa subvention à la Commune pour la réalisation de ces travaux.

M. Deruaz demande confirmation que cette opération ne coûte rien à la commune.

M. Haldimann redit que cela coûte l'argent de la subvention destiné à l'association..

M. Deruaz se demande alors si cela ne change pas la nature de la dépense de la commune, donc de ce qui a été accepté par le Conseil lors de la séance du mois de décembre 2018 ?

M. Haldimann confirme que non car il reviendra avec l'intitulé exact du compte et de la sous-partie du compte au prochain Conseil afin de clore ce sujet, ce qui est accepté par M. Micello.

M. Paley propose que ce point soit traité dans le cadre de la Cofin, ce qui convient à M. Micello.

Mme Bermejo-Dubois est étonnée de ne pas avoir un point de situation financier de la Commune à chaque Conseil au vu de la situation délicate à gérer en fin d'année, et il ne faut pas attendre d'être sous tutelle pour réagir. Est-il possible d'avoir un point régulier afin de savoir où on en est, ce qui se passe et de bénéficier du regard de la Municipalité sur l'exercice en temps réel et ce à quoi il faut s'attendre.

M. Jaquet aimerait bien apporter des éclaircissements aux conseillers pour autant que la Municipalité en ait, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Les comptes 2018 sont moins mauvais que ce qui était attendu et on ne s'en sort pas trop mal, par contre pour 2019 on est encore dans les discussions et en tant que cas particulier c'est un long chemin qui va prendre encore du temps. Rendez-vous est pris avec la Conseillère d'Etat Mme Mettraux en avril et il espère pouvoir se faire entendre à ce moment-là. Le processus de rattrapage et de correction va être très long. Des informations précises sont difficiles à donner de même qu'il est difficile de gérer les finances communales avec les questions de péréquation, de RIE 3, de charges sociales, et autres. On est dans un flou général, la Municipalité également. Pour l'instant aucune information réelle et fiable ne peut être donnée.

M. Bréchon revient sur le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 à propos du préavis 24 « Règlement communal d'occupation du domaine public en matière de police du commerce » où il est dit que Mme Tecon pourrait envisager le report de l'entrée en vigueur des tarifs. Dans la presse il a lu un entrefilet qui évoque le report à la fin du chantier de la Coop. Qu'en est-il ?

Mme Tecon donnera une information à ce propos lors de la séance du mois de mai car les règlements validés par le Canton ont été reçus mais n'ont pas encore été traités en séance de Municipalité.

Mme Beck a lu dans la presse que le Canton renonce à implanter un Gymnase sur la commune de Rolle à l'horizon 2030, ce qu'elle regrette car c'eût été un apport très important pour la dynamique de la ville, et elle se demande si la commune pourrait suggérer au Canton ou aux députés régionaux de regarder si une piste du côté des surfaces libres à l'A1 Center pourrait se dégager, sachant qu'il existe déjà un restaurant d'entreprise ainsi qu'une ligne de bus.

Mme Tecon a lu le même article, en a été très agacée et la Municipalité a réagi immédiatement au moyen d'un courrier adressé à qui de droit. La Municipalité a eu, il y a quelques années, un rendez-vous avec M. Pont qui avait une demande en relation avec la recherche d'un terrain pour implanter un gymnase. Il lui fut répondu, par M. Goël qu'un terrain pouvait être mis à disposition ce qui lui fit très plaisir. Diverses démarches ont été alors entreprises et soudainement il y a eu fin de communication; des



Conseil Communal de Rolle

relances ont alors été envoyées avec des arguments tels que la relation avec l'école secondaire, avec les terrains de sport, une ouverture au public, et le dernier courrier de relance envoyé date de juin 2018. A présent on apprend par la presse que le gymnase s'implantera ailleurs sans en avoir été informé de manière officielle. Il y a probablement un programme très pointu et un cahier des charges complexe pour la construction d'un gymnase, et il faut aussi se poser la question de savoir s'il est vraiment très pratique d'accueillir de nombreux gymnasiens. Le programme d'accueil ne concerne pas que des classes; il s'agit de beaucoup d'élèves, entre 800 et 1000, et cela implique des salles de sport, un terrain large et confortable qui dispose de beaucoup d'espace autour, et c'est difficile à réaliser en milieu déjà construit ou dans un plan de quartier où ce n'est pas prévu.

M. Bréchon revient sur le communiqué de la Municipalité N° 22, point 5 qui traite du décompte final des travaux de la Débridée, et il félicite la Municipalité ainsi que l'architecte d'avoir bouclé le chantier dans les limites du budget et d'avoir même dégagé un solde positif de Fr. 39'259.90. Il demande, au sujet de l'acoustique, si avec le solde positif il serait possible de prendre des mesures pour l'améliorer.

Mme Choulat Pugnale signale qu'une fois soustraite la subvention il ne reste en fait que Fr. 4'000.- environ. Les gérants ont eux pris des mesures telles que la pose de mousses qui ont eu un effet positif. Par ailleurs il faut bien reconnaître que dans n'importe quel pub ou restaurant il y a du bruit. Malgré tout les gérants ont fait savoir que les clients ne sont pas satisfaits du bruit ambiant et ils ont envoyé une demande à la Municipalité pour lui demander d'entrer en matière financièrement sur des travaux futurs, des devis ayant été demandés à des entreprises. Ces devis sont en cours d'étude sachant que pour cette année il n'y a rien de prévu au budget; à voir pour l'année prochaine en fonction de ce que la Municipalité décidera.

M. Bréchon revient sur le communiqué de la Municipalité N° 23, point 8 qui traite de l'entretien et de l'abattage d'arbres autour du terrain de football. Il croit comprendre que l'abattage est dû à des raisons de sécurité mais comprend moins bien la compensation par 22 arbres alors qu'on parle de refaire un plan partiel d'affectation. Il lui semble qu'on pourrait économiser les Fr. 14'000.- prévus à cet effet et attendre le plan partiel d'affectation.

Mme Choulat Pugnale répond que ces deux allées ont une valeur historique et qu'il faut les maintenir, quel que soit le futur de ce secteur. L'abattage des arbres est par ailleurs un point très sensible et sans compensation il y aurait des oppositions.

M. Ansermoz confirme que tous les arbres abattus seront remplacés et il n'est pas possible de remplacer de façon partielle, il faut vraiment conserver un ensemble harmonieux et cohérent.

M. Bréchon, qui a cherché une solution pour couvrir la cour du Château pour le 700^e et pour la projection du nombre 700 sur la façade nord, est allé voir des entreprises en leur disant que cela ne devait rien coûter à la commune. Certaines étaient partantes et ont étudié un projet, ce qui a permis à M. Bréchon de déposer un projet à la Municipalité à mi-janvier. Réponse lui a été donnée à fin janvier pour signifier que le projet n'était pas accepté, entre autres, pour des raisons esthétiques. Il poursuit sur le sujet de la fermeture provisoire du Pub, sur la porte duquel on peut voir que le Registre du Commerce est passé par là. Il aimerait savoir quelles sont les raisons de cette fermeture et sa durée.

Mme Tecon explique que les raisons n'appartiennent pas à la commune, c'est la police du commerce qui gère entièrement le dossier sans aucune ingérence de la Municipalité.

Le Président clôt la séance à 21h30.

Au nom du Conseil communal

Philippe BLASER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire